

ASSEMBLÉE NATIONALE  
RECUEIL

'95 AVR -6 -8 :56

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

DÉFENSE DES CRÉDITS  
1995-1996

RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS  
PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Le 31 mars 1995

1. Le budget de l'Office affecté aux bureaux de Québec et de Montréal

- A) Le budget de l'Office total et ventilé alloué aux bureaux de l'Office à Québec et à Montréal.
- B) Plus particulièrement quant à ses bureaux:
- . nombre total de pieds carrés;
  - . nombre d'employés(es) qui y travaillent, leur fonction respective, leur statut (temps plein, temps partiel, occasionnel, contractuel, etc...), et leur salaire.

**Bureau à Québec:**

A)	229 650 \$
B)	1 401.40 mètres carrés *
	36 employés à temps plein

**Bureau à Montréal:**

A)	46 050 \$
B)	268.18 mètres carrés
	2 employés dont le port d'attache est à Montréal

\* Comprend 1 entrepôt: 102.89 mètres carrés

**PLAINTES REÇUES À L'OFFICE CONTRE LES ORDRES PROFESSIONNELS  
DU 1ER AVRIL 1994 AU 28 MARS 1995**

ORDRES PROFESSIONNELS	DÉCISION DU SYNDIC	DÉLAI DE RÉPONSE DU SYNDIC	DÉCISION DU COMITÉ DE DISCI.	DÉCISION D'AR- BITRAGE	DÉLAI DE RÉPONSE DU FONDS D'INDEMN.	DIVERS *
AGRONOMES	1					2
ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES	1	1				3
AUDIOPROTHÉSISTES	1					2
AVOCATS	10	5	1	4		8
CHIROPRAATICIENS						2
COMPTABLES AGRÉÉS	1					
DENTISTES	1	1				2
DENTUROLOGISTES	1			1		
ÉVALUATEURS AGRÉÉS		1				
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS	1					
INGÉNIEURS	1		1			
MÉDECINS	5	2				11
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES	1					
NOTAIRES	2	9			4	14
PHARMACIENS						1
PHYSIOTHÉRAPEUTES	1					
PSYCHOLOGUES	4		1			1
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>46</b>

**DÉTAILS DES PLAINTES**

108 plaintes reçues à l'Office des professions du 1er avril 1994 au 28 mars 1995

82 d'entre elles étaient dues à un manque d'information du plaignant ou révélait que les recours ordinaires n'avaient pas été exercés

26 ont donné lieu à une démarche de l'Office (retard du syndic, Fonds d'indemnisation, etc.)

Secrétariat et Communications

\* Certains dossiers dans cette catégorie sont des plaintes contre des professionnels qui ont été reçues à l'Office et transférées aux syndicats et qui ne constituent pas en elles-mêmes des plaintes contre l'ordre concerné. On y trouve également des plaintes adressées en copie à l'Office et pour lesquelles le plaignant demande l'attention particulière de l'Office. Toutes ces correspondances donnent lieu à une lettre des services compétents de l'Office dans laquelle sont expliqués les recours disponibles et éventuellement, certains renseignements qui peuvent se révéler appropriés.

3. Nombre de plaintes concernant les infractions à caractère sexuel depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code des professions

Données non disponibles.

4. Bilan de l'implantation du nouveau Code des professions

Le Code des professions est une loi cadre, adoptée en 1973, qui a connu des modifications substantielles en 1994 avec la Loi modifiant le Code des professions et certaines lois professionnelles.

La presque totalité des dispositions nouvelles sont entrées en vigueur le 15 octobre 1994.

Outre les nombreuses dispositions substantives insérées dans cette loi, certaines amènent les ordres et l'Office des professions à prendre diverses initiatives entre autres, instituer un comité de révision dans chaque ordre, adopter des règlements obligatoires sur l'équivalence de formation et plusieurs autres.

D'une manière générale l'Office a mis une priorité sur l'information des milieux concernés quant aux dispositions nouvelles de la loi et aux conséquences à en tirer en termes d'action.

Ainsi, l'Office a mené à bien un programme d'information visant essentiellement à informer les personnes les plus susceptibles d'être touchées par les changements importants apportés au Code des professions en 1994.

Par ailleurs, l'Office a constitué une liste de personnes susceptibles d'être nommées par les ordres professionnels à leurs comités de révision et a rendu cette liste disponible aux ordres.

**LISTE DES RÈGLEMENTS EN ATTENTE À L'OFFICE DES PROFESSIONS  
EN DATE DU 29 MARS 1995**

<b>ORDRE CONCERNÉ</b>	<b>RÈGLEMENT CONCERNÉ</b>	<b>ÉTAT DE LA SITUATION</b>
Architectes	Code de déontologie	1993-04-26 (recommandation de l'Office le 2 mars 1995)
	Équivalence pour la délivrance d'un permis	1994-12-09 (traitement en cours)
Avocats	Assurance-responsabilité	1992-10-09 (sous réserve de modifications législatives)
	Tarif des honoraires judiciaires	1990-07-11 (en attente de commentaires du ministère de la Justice)
	Tenue de Bureau	1993-04-05 (Office - 29 mars 1995)
Comptables en management accrédités	Diplômes donnant ouverture au permis (règlement du gouvernement)	1995-02-08 (consultation en cours)
Dentistes	Délégation d'actes	1994-06-28 (Office - 29 mars 1995)
Infirmières et infirmiers	Code de déontologie	1992-02-17 (publié à la Gazette officielle du 21 octobre 1992)
Infirmières et infirmiers auxiliaires	Conciliation et arbitrage des comptes	1989-10-18 (publié à la Gazette officielle du 1 <sup>er</sup> mai 1991)
	Cessation d'exercice	1989-10-31 (rappel B.D.R. 1991-03-26)
	Diplôme donnant ouverture au permis (règlement du gouvernement)	1992-10-19 (projet du MEQ)
Ingénieurs	Assurance-responsabilité	1994-09-02 (publié à la Gazette officielle du 28 septembre 1994)
	Diplôme donnant ouverture au permis (règlement du gouvernement)	1993-09-24
Médecins	Conciliation et arbitrage des comptes	1990-02-14 (publié à la Gazette officielle du Québec du 30 mars 1994)
Notaires	Code de déontologie	1994-09-30 (publié à la Gazette officielle du Québec du 25 janvier 1995)
	Code de déontologie (accès aux dossiers)	1995-03-15
	Normes d'équivalence de diplômes	1995-03-15
	Conditions d'admission	1994-08-01 (Office - 29 mars 1995)
	Tenue des études	1994-07-15 (Office - 29 mars 1995)
Optométristes	Liste des médicaments qu'un optométriste peut administrer (règlement de l'Office)	1994-12-15 (transmis à la Gazette officielle pour publication)
	Normes de délivrance et de détention du permis (règlement de l'Office)	1994-11-01 (transmis à la Gazette officielle pour publication)
Physiothérapeutes	Affaires du Bureau	1995-03-16
Podiatres	Médicaments d'un podiatre peut utiliser (règlement de l'Office)	1994-09-06 (consultation en cours)
Technologues professionnels	Diplômes donnant ouverture au permis	1994-05-11 (consultation en cours)

6. Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de l'Office aux ministères, avec le destinataire et l'objet

Avis formels donnés par l'Office au gouvernement.

L'Office a adressé deux avis au gouvernement:

- Un avis sur l'opportunité de constituer un ordre professionnel dans le domaine de l'orthèse et de la prothèse (06-94).
- Un avis sur l'opportunité de constituer les huissiers de justice en ordre professionnel (03-95).

7. Liste chronologique des groupes ou associations qui ont fait une demande de constitution en ordre professionnel, date, résultat et motif

Depuis 1973, l'Office des professions a reçu 78 demandes de constitution en ordre professionnel. Certains groupes ont représenté leur demande, après un premier avis défavorable de l'Office.

Pour 35 groupes, l'Office a recommandé de ne pas créer d'ordre professionnel.

Pour 16 groupes, l'Office a recommandé la fusion avec un ordre professionnel existant car les actes accomplis par les membres du groupe ou de l'association correspondaient à ceux de l'ordre en question.

8 requérants ont retiré leur demande.

Actuellement, l'Office compte 9 demandes à l'étude.

Enfin, 10 demandes ont fait l'objet de recommandations favorables. Il s'agit des professions ou des titres suivants:

- ▶ Technologue professionnel (technologue des sciences appliquées); un ordre professionnel à titre réservé a été créé en 1979.
- ▶ Inhalothérapeute; un ordre professionnel à titre réservé a été créé en 1984.
- ▶ Sage-femme; une loi créant des projets-pilotes (L.R.Q., c. P-16.1) permettant l'expérimentation de cette pratique a été adoptée en 1990.
- ▶ Géologue agréé (géophysicien agréé); l'Office a recommandé la création d'un ordre professionnel à titres réservés en 1990.
- ▶ Biologiste agréé (et microbiologiste agréé); l'Office a recommandé la création d'un ordre professionnel à titres réservés en 1990.
- ▶ Architecte paysagiste; l'Office a recommandé que la *Loi sur les architectes* soit modifiée afin de permettre l'usage de ce titre réservé aux membres de l'Association des architectes paysagistes du Québec en 1991.
- ▶ Traducteur agréé (terminologue agréé et interprète agréé); un ordre professionnel à titres réservés a été créé en 1992.
- ▶ Acupuncteur (2 demandes); un ordre professionnel d'exercice exclusif a été créé en 1994.
- ▶ Huissier de justice; l'Office a recommandé la création d'un ordre professionnel d'exercice exclusif en 1995.

Pour ce qui est des avis défavorables, le motif de refus est que ne s'appliquent pas de façon satisfaisante les facteurs énoncés aux articles 25 et 26 du *Code des professions*: les connaissances spécifiques, l'autonomie, les rapports personnels, les risques de préjudices et la confidentialité.

Année de la demande	Groupe ou association	Résultat de la demande
74-75	Approvisionnementneurs (Assoc. des)	Refus en 1979
74-75	Architectes paysagistes (Assoc. des)	Recommandation de modifier la <i>Loi sur les architectes</i> en 1991
74-75	Archivistes médicales (Assoc. des)	Refus en 1979
74-75	Auditeurs publics accrédités (Institut des)	Recommandation de fusion
74-75	Chartered Secretaries and Administrators (Institute of)	Demande retirée
74-75	Comptables commerciaux (Guilde des)	Recommandation de fusion
74-75	Conseillers en administration (Institut des)	Recommandation de fusion
74-75	Conseillers sociaux (Corp. des)	Refus en 1979
74-75	Courtiers d'assurances (Fédération des)	Contrôle sous une autre loi
74-75	Décorateurs ensembliers (Société des)	Refus en 1979
74-75	Naturothérapeutes (Ordre des)	Refus en 1979
74-75	Orthoptistes (Assoc. des)	Refus en 1990
74-75	Prothésistes et orthésistes du Québec (Assoc. des)	Refus en 1979
74-75	Psychoéducateurs (Assoc. des)	Refus en 1979 Recommandation d'intégration à un ordre en 1992
74-75	Puéricultrices (Assoc. des)	Recommandation de fusion
74-75	Techniciens en électro-encéphalographie (Assoc. des)	Refus en 1985
74-75	Techniciens inhalothérapeutes (Corp. des)	Création d'un ordre à titre réservé en 1984

Année de la demande	Groupe ou association	Résultat de la demande
74-75	Techniciens professionnels de la prov. (Corp. des)	Création d'un ordre à titre réservé en 1979
74-75	Technologistes agricoles (Assoc. des)	Refus en 1979
74-75	Traducteurs (Société des)	Refus en 1979
75-76	Acupuncteurs (Assoc. des)	Refus en 1979
75-76	Biologistes (Assoc. des)	Refus en 1985
75-76	Estimateurs en construction (Assoc. des)	Recommandation de fusion
75-76	Immeuble (Assoc. de l')	Refus en 1979
75-76	Mesureurs de bois (Assoc. des)	Refus en 1979
75-76	Sténographes judiciaires et officiels (Assoc. des)	Refus en 1980
77-78	Administrateurs immobiliers (Assoc. des)	Recommandation de fusion
77-78	Bibliothécaires pr. (Corp. des)	Refus en 1979
77-78	Éducation en vie familiale (Assoc. de l')	Demande retirée en 1981
77-78	Esthétique (Comité canadien)	Demande retirée
77-78	Inspecteurs en hygiène publique (Assoc. des)	Refus en 1979
77-78	Musiciens éducateurs (Fédér. des associations de)	Refus en 1979
77-78	Orthothérapeutes (Assoc. des)	Refus en 1979
77-78	Surintendants de la construction (Assoc. des)	Refus en 1979
78-79	Bijoutiers (Corp. des)	Demande retirée en 1979
78-79	Géologues du Québec (Assoc. des)	Refus en 1986
78-79	Informaticiens licenciés du Québec	Refus en 1980
78-79	Perfusionnistes du Québec (Assoc. des)	Refus en 1985
79-80	Techniciens forestiers (Assoc. des)	Intégration à l'Ordre des technologues en 1990

Année de la demande	Groupe ou association	Résultat de la demande
80-81	Administrateurs corporatifs (Assoc. des)	Recommandation de fusion
80-81	Inséminateurs artificiels (Assoc. des)	Refus en 1984
81-82	Assistants dentaires (Assoc. des)	Recommandation de fusion
81-82	Chefs de cuisine et pâtisseries de la province (Société des)	Demande retirée en 1983
81-82	Designers industriels (Assoc. des)	Refus dans l'étude sur le génie et l'aménagement
81-82	Économistes en construction (Assoc. des)	Refus en 1986
81-82	Électroniciens (Assoc. des)	Refus en 1985
81-82	Informatique (Fédération de l')	Demande retirée
81-82	Techniciens en prévention-incendie (Assoc. des)	Demande retirée en 1983
81-82	Technologistes en orthopédie (Société canadienne des)	Demande retirée en 1983
81-82	Traducteurs (Société des)	Création d'un ordre à titres réservés en 1992
83-84	Sages-femmes (Assoc. des)	Loi sur les projets-pilotes
84-85	Biologistes (Assoc. des)	Recommandation de la création d'un ordre à titres réservés en 1990
85-86	Diplômés de l'École de Technologie supérieure (Assoc. des)	Intégration à l'Ordre des ingénieurs effective
85-86	Diplômés en sciences et technologie des aliments de l'Université Laval (Assoc. des)	Recommandation de fusion en 1988
86-87	Thérapeutes en réadaptation physique (Société des)	À l'étude, demande modifiée
87-88	Masseurs et massothérapeutes (Fédération québécoise des)	Refus en 1992
87-88	Thanatologues (Corporation des)	Refus en 1991

Année de la demande	Groupe ou association	Résultat de la demande
88-89	Géologues et géophysiciens du Québec (Assoc. professionnelle des)	Recommandation de la création d'un ordre à titres réservés en 1991
89-90	Acupuncteurs (Syndicat prof. des et Assoc. des)	Création d'un ordre d'exercice exclusif en 1994
89-90	Acupuncteurs inscrits (Assoc. des)	Création d'un ordre d'exercice exclusif en 1994
89-90	Orthothérapeutes (Assoc. des)	Refus en 1992
89-90	Orthothérapeutes (Groupem. des)	Refus en 1992
89-90	Professionnels en pratiques alternatives de santé (Alliance des)	Refus en 1992
90-91	Conseillers en management (Institut des)	Intégration à l'Ordre des admin. agréés en 1992
90-91	Courtier en immeuble (Un individu)	Étude suspendue, attente de documents
90-91	Électrolystes (Assoc. des)	À l'étude, projet d'avis en préparation
90-91	Médecines douces (Conseil prof. des)	Refus en 1992
90-91	Registre ostéopathique du Québec/ Canada	Refus en 1992
90-91	Thérapeutes conjugaux et familiaux (Association des)	Recommandation d'intégration à un ordre en 1992
91-92	Informaticiens (Assoc. des)	À l'étude
91-92	Sexologues (Assoc. des)	Recommandation d'intégration à un ordre en 1992
92-93	Orthésistes-prothésistes (Regroupement des)	Recommandation d'intégration à l'Ordre des technologues professionnels en 1994
93-94	Designers d'intérieur (Assoc. des)	À l'étude
93-94	Homéopathes (Syndicat professionnel des)	À l'étude

Année de la demande	Groupe ou association	Résultat de la demande
93-94	Secrétaires (Fédération des secrétaires professionnelles du Qc inc.)	À l'étude
94-95	Approvisionnement (Corporation des approvisionneurs du Québec)	À l'étude
95-96	Ambulanciers (Corporation pour la reconnaissance professionnelle des techniciennes ambulancières et des techniciens ambulanciers du Québec, CRPTAQ)	À l'étude
95-96	Huissiers de justice (Chambre des huissiers de justice du Québec)	Recommandation de la création d'un ordre professionnel d'exercice exclusif en 1995